

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 746

9 avril 2010

SOMMAIRE

3TS CEE Fund SICAV-SIF	35792	HECF Domkaskaden S.à r.l.	35765
A.A.A. Taxi Martins Sàrl	35793	House Concept S.A.	35808
Acergy S.A.	35783	HR-Lincqx	35765
Adlershofer S.à r.l.	35764	Immo Space S.A.	35807
Adviser I Funds	35786	Inventive Capital S.à r.l.	35807
Aerorail Investments S.A.	35787	Jalinon Investments S.à r.l.	35792
Africell S.A.	35787	Javari S.A.	35784
Africell S.A.	35786	Kantrade S.à r.l.	35807
AI IRELAND No. 1 S.à r.l.	35791	Kariba S.A.	35784
Bétons et Matériaux S.A.	35784	Lombardini International S.A.	35788
Brainstorm	35792	Marani S.à r.l.	35793
Career Counsel Europe S.A.	35765	MGM Carbon Portfolio S.à r.l.	35785
Career Counsel Europe S.A.	35776	MLArg Real Estate 2 properties S.à r.l. ...	35777
Carma Lux S.A.	35806	Monitor Capital Investors S.à r.l.	35777
Cogilux S.A.	35785	Nanciere S.A.	35779
Cool Holding S.à r.l.	35792	Nanciere S.A.	35776
Crescendo Capitale Italia S.A.	35778	Oxygene Nature Asbl	35762
Crescendo Family Holdings S.A.	35779	Prater S.à r.l.	35764
Depalom S.A.	35786	Schönbrunn S.à r.l.	35763
DI Assets S.A.	35787	SMSC Holdings S.à r.l.	35794
Dual Return Fund (Sicav)	35785	SoccerWorld	35780
EAPV 3 Luxembourg S.à r.l.	35762	Springboks Investments Sàrl	35808
Education-Entertainment TV Group S.A.	35788	Springer Science + Business Media S.A. ..	35780
EnCo S.à r.l.	35788	St Germain Immobilière S.A.	35764
Fisogest S.A.	35763	St. Stephan S.à r.l.	35763
Gafali S.A.	35783	T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A.	35782
G.D. Investments S.A.	35783	Tricos S.A.	35779
GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l.	35808	Wasdale Luxembourg S.à r.l.	35778
Goal.com (Holdco) S.A.	35808	Yum ! Restaurants International S.à r.l. ..	35793
Green Mile S.A.	35783	Zillertal S.à r.l.	35762

EAPV 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.717.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 31 décembre 2009:

- que le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 5, av. Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2010033808/19.

(100031333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 950.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033812/19.

(100031679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Oxygene Nature Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg F 7.726.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association en date du 12 janvier 2010:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège de l'Association à l'adresse suivante:

4 rue de Kleinbettingen,

L - 8362 Grass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Philippe Lambert

Président

Référence de publication: 2010033839/16.

(100032059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

St. Stephan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.782.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033813/19.

(100031677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.712.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.772.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033814/19.

(100031673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 janvier 2010

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Albertine FISCHER de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Sacha KREMER, employé privé, né le 5 juillet 1972 à Clervaux, demeurant à 14 rue Wurth-Paquet L-4350 Esch-sur-Alzette aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033847/16.

(100032040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Prater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.776.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033817/19.

(100031666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Adlershofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.758.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré de "avenue de la Gare 65, L-1611 Luxembourg" à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg" avec effet immédiat.

- Suite au changement d'adresse de CLS Luxembourg S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

55, avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010033824/19.

(100031562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 58.725.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Marina LYTCHAGUINA, demeurant 6, rue du Moulin à Papier, B-1170 BRUXELLES, Monsieur Kirill LEVSHOV, demeurant 6, rue du Moulin à Papier, B-1170 BRUXELLES, et Monsieur Frédérique COLIN, demeurant 637, Chaussée de Wavre, B-1040 BRUXELLES, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL, avec professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010033939/16.

(100031498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

HR-Lincqx, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 95.900.

Je démissionne de ma fonction d'Administrateur A chez HR-Lincqx SARL., numéro d'immatriculation: B 95900 à partir du 3-3-2010.

Berbourg, 3-3-2010.

John Kuiper.

Référence de publication: 2010033842/10.

(100032084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Career Counsel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6830 Berbourg, 6B, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.643.

Je démissionne de ma fonction d'Administrateur A chez Career-Counsel Europe SA., numéro d'immatriculation: B 96643 à partir du 3-3-2010.

Berbourg, 3-3-2010.

John Kuiper.

Référence de publication: 2010033843/10.

(100032079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

HECF Domkaskaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.655.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of March.

Before us Notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., a company to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated by the undersigned notary on March 2nd 2010, not yet published with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

here represented by Mrs Cintia PROCACI, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 25, 2010.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the present notary to draw up the articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HECF Domkaskaden S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of, Hines Pan European Core Fund, a sub-fund of Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, a mutual investment fund (fonds commun de placement-fond d'investissement spécialisé) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund and to companies in which Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million and five hundred thousand Euros (€ 2,500,000), divided into twenty-five hundred thousand (25,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Memorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager (s) may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, at any time, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a manager or Shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT returns/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meeting of the Managers Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/ are (Except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an office of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14 i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory power or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agent chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In a case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l., Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l.,

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or

electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V - Financial year, Allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

All one hundred twenty-five (125) ordinary shares have been subscribed by HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., and are fully paid up in cash. Thus twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is available to the Company and is detailed below:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	€ 12,500	125 ordinary shares	€ 12,500
Total	€ 12,500		€ 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 2010.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America, registered under the laws of the State of Delaware under number 3786284;

- B Manager - Kenneth MacRae, born on May 30, 1962 in Richmond (United Kingdom), professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- B Manager - José Maria Ortiz, born on January 3, 1970 in Madrid (Spain), professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée en voie d'incorporation constituée en date du 2 mars 2010 par le notaire instrumentaire, ayant son siège social au 205, Route d' Arlon L-1150 Luxembourg, non encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Madame Cintia PROCACI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 février 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . **Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

Art. 1^{er} . Forme sociale, Définitions. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "HECF Domkaskaden S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines Pan European Core Fund, un sub-fond de Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement-fond d'investissement spécialisé établi en droit luxembourgeois (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II. - **Capital, Parts sociales**

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100)

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- et, si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Gérant

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associées pourront aussi décider une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou toute autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (in) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service

à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV. - Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines Master Fund Management Company S.à r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l.. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l..

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la

modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

Chapitre V. - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires ont été souscrites par HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société comme ci-après énoncé:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	€ 12.500	125 parts sociales ordinaire	€ 12.500
Total	€ 12.500		€ 12.500

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille Euros (€ 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2010.

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America, enregistré en vertu des lois de l'Etat du Delaware sous le numéro 3786284;

- Gérant B - M. Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond (Royaume Uni) dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - José Maria Ortiz, né le 3 janvier 1970 à Madrid (Espagne) dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Procaci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. LAC/2010/9495. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035389/618.

(100033955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Career Counsel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6830 Berbourg, 6B, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.643.

Je démissionne de ma fonction de Administrateur A chez Career Counsel Europe SA Matricule: B96643 a partir de 22 février 2010.

3 maart 2010.

Anne Veen.

Référence de publication: 2010033844/10.

(100032078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Nanciere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.332.

Par la présente, je soussigné Monsieur Alain BARTHOLME vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme NANCIERE S.A., établie et ayant son siège social à 55-57 Avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro B 137.332.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Alain BARTHOLME.

Référence de publication: 2010033852/12.

(100031848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MLArg Real Estate 2 properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 328.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 5 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de classe B avec effet au 11 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

Gérants de classe B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 2 properties SARL

Gérald Welvaert

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010034115/24.

(100032397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

Extrait de la décision des associés de la société

Monitor Capital Investors S.à r.l. adoptée le 31 janvier 2010

Conformément à la cession de parts sociales du 31 janvier 2010,

- Rochas Management Bvba., société de droit belge, dont le siège social se trouve au 21-6 Straatsburgdok Noordkaai B-2030 Antwerpen a cédé 10 parts sociales détenues dans la Société à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.785.

- Maurique Invest Bvba, société de droit belge, dont le siège social se trouve 21-6 Straatsburgdok Noordkaai B-2030 Antwerpen a cédé 10 parts sociales détenues dans la Société à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.785.

- M. Everardus Marc VEEN, résidant at 46, De Zevenster B-2970 Schilde a cédé 10 parts sociales détenues dans la Société à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.785.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé PARLAY FINANCE COMPANY S.A. et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Monitor Capital Investors S.à.r.l.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010034198/29.

(100032355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Crescendo Capitale Italia S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 107.700.

—
Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société tenue en date du 2 mars 2010:

1. Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 février 2010.
2. Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
3. Danielle Buche, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Keimpe Wisse Reitsma, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
5. IB Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet au 15 février 2010.
6. James Body, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033848/25.

(100031942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Wasdale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.779.

—
Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 2 novembre 2009

Conformément à la vente de parts sociales du 2 novembre 2009,

- M. Cayo Zapata Navarro né le 10 août 1954, à Mexico D.F. avec adresse au 10 Bosque de Radiatas, 6 Piso, 05120 Mexico D.F., Mexico, a cédé 68 parts sociales détenues dans la Société à Zapata Holding Europa, S.A. de C.V., société de droit Mexicain, avec adresse au 10 Col. Bosques de las Lomas, 05120 México D.F. et enregistrée auprès du Registro Publico de la Propiedad y de Comercio del Distrito Federal sous le numéro 395981.

- M. Paulo Patricio Zapata Navarro né le 29 octobre 1955, à Mexico D.F. avec adresse au 10 Bosque de Radiatas, 6 Piso, 05120 Mexico D.F., Mexico, a cédé 66 parts sociales détenues dans la Société à Zapata Holding Europa, S.A. de C.V., société de droit Mexicain, avec adresse au 10 Col. Bosques de las Lomas, 05120 Mexico D.F. et enregistrée auprès du Registro Publico de la Propiedad y de Comercio del Distrito Federal sous le numéro 395981.

- Mme Maria Irazema Zapata Navarro née le 9 septembre 1960, à Mexico D.F., avec adresse au 10 Bosque de Radiatas, 6 Piso, 05120 Mexico D.F., Mexico a cédé 66 parts sociales détenues dans la Société à Zapata Holding Europa, S.A. de C.V., société de droit Mexicain, avec adresse au 10 Col. Bosques de las Lomas, 05120 México D.F. et enregistrée auprès du Registro Publico de la Propiedad y de Comercio del Distrito Federal sous le numéro 395981.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé Zapata Holding Europa, S.A. de C.V. et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Wasdale Luxembourg S.à r.l.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010034203/29.

(100032279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Crescendo Family Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 42.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 88.313.

—
Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société tenue en date du 2 mars 2010:

1. Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 février 2010.
2. Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
3. Danielle Buche, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Keimpe Wisse Reitsma, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
5. IB Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet au 15 février 2010.
6. James Body, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033849/25.

(100031937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Nanciere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.332.

—
Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur et de président du conseil d'administration de la société anonyme NANCIERE S.A., établie et ayant son siège social à 55-57 Avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro B 137.332.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Nico HANSEN.

Référence de publication: 2010033861/12.

(100031842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Tricos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.561.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} mars 2010

1. Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).
2. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La cooptation de Monsieur Hugo FROMENT a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 01 Mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRICOS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033864/17.

(100031757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

SoccerWorld, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 141.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire du 12 décembre 2009

1. L'assemblée décide de nommer Monsieur Chi Tai Tran, domicilié à 11 Haaptstroos, EHNER au poste de gérant unique avec effet immédiat avec plein pouvoir administratif, de gestion et de disposition avec procuration absolue sur les comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2009.

Chi Tai Tran.

Référence de publication: 2010033866/13.

(100031724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and ten, on the second day of February,

before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depository of the present deed,

There appeared:

Me Caroline Apostol, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the delegate of the board of directors of Springer Science + Business Media S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 89.452, (the "Company"),

pursuant to a decision made by the delegate of the board of directors of the company on 2 February 2010, himself being duly authorised and acting on the basis of circular resolutions of the board of directors of the Company dated 2 February 2010.

The minutes of said meeting given on 2 February 2010, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) the company was incorporated pursuant to a notarial deed on October 15, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, number 16682 of November 23, 2002. The Articles have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary enacted at eight am on 2 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

2) Pursuant to article 3.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is currently set at three hundred two thousand euro (EUR 302,000) divided into one hundred fifty-one thousand (151,000) Shares of two euro (EUR 2).

3) Pursuant to article 3.3 of the Articles, the authorized share capital of the Company is currently set at five hundred million euro (EUR 500,000,000) represented by two hundred fifty million shares (250,000,000) of a nominal value of two euro (EUR 2). The board of directors of the Company is authorised to issue shares to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

4) In its meeting of 2 February 2010, the board of directors of the Company has resolved to increase the issued share capital up by an amount of one million three hundred sixty thousand euro (EUR 1,360,000) to bring it to one million six hundred and sixty-two thousand euro (EUR 1,662,000) represented by eight hundred and thirty-one thousand (831,000) shares.

5) The Company has received on 2 February 2010 in cash from Knightrider S.a r.l. a total subscription price of four hundred thirty-six million one hundred thousand euro (EUR 436,100,000) for the subscription of six hundred eighty thousand (680,000) shares of the Company having a par value of two euro (EUR 2) which is allocated as follows: an amount of one million three hundred sixty thousand euro (EUR 1,360,000) is allocated to the share capital, an amount of one hundred thirty-six thousand euro (EUR 136,000) is allocated to the legal reserve account and four hundred thirty-four million six hundred and four thousand euro (EUR 434,604,000) is allocated to the share premium account.

All the six hundred eighty thousand (680,000) newly issued shares have been fully paid up and subscribed by Knightrider S.a r.l., so that the total amount of four hundred thirty-six million one hundred thousand euro (EUR 436,100,000) has been put at the disposal of the Company.

The proof of the existence and the value of this contribution in cash has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of the issued share capital, article 3.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **3.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one million six hundred sixty-two thousand euro (EUR 1,662,000) divided into eight hundred thirty-one thousand (831,000) Shares of two euro (EUR 2)."

As a consequence of such increase of the issued share capital through the used of the issued authorised capital by the board of directors of the Company, article 3.2.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

"3.2.1. The authorised un-issued share capital of the Company is fixed at four hundred ninety-eight million six hundred forty-seven thousand six hundred and ninety-two euro (EUR 498,647,692) represented by two hundred forty-nine million three hundred twenty-three thousand eight hundred and forty-six (249,323,846) Shares each with a nominal value of two euro (EUR 2), subject to the automatic adjustment and increase pursuant to the Warrant Anti-Dilution Protection referred to below. The authorised share capital and the related shares (the "Reserved Shares") are reserved for the issue of shares upon due exercise of the Warrants A issued by the Company."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux février 2010.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Me Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du délégué du conseil d'administration de Science + Business Media S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.452 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une décision du délégué du conseil d'administration prise le 2 février 2010, lui-même dûment autorisé par les conseil d'administration de la Société et agissant sur la base des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société datées du 2 février 2010

Le procès-verbal de la dite décision prise le 2 février 2010, paraphé ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1682 du 23 novembre 2002. Les Statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire instrumentant à huit heures le 2 février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 3.1 des Statuts, le capital social émis de la Société est actuellement fixé à la somme d'euro trois cent deux mille euro (EUR 302.000) divisé en cent cinquante et un mille (151.000) actions, ayant une valeur nominale de deux euro (EUR 2) chacune

3) Conformément à l'article 3.3 des Statuts, le capital autorisé de la Société s'élève actuellement à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000), représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2). Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre des actions à toutes personne/entité et sur base de conditions qu'il trouve approprié et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans tenir compte d'un quelconque droit de souscription préférentiel pour les actions devant être émises.

4) Lors de la réunion du 2 février 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant d'un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000) pour porter ce dernier à un million six cent soixante-deux mille euro (EUR 1.662.000) représenté par huit cent trente et un mille (831.000) actions.

5) La Société a reçu le 2 février 2010 en numéraire de Knightrider S.à r.l. un montant de souscription de quatre cent trente-six millions cent mille euros (EUR 436,100,000) pour la souscription de six cent trente mille (630.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) qui est alloué comme suit: un montant d'un million trois cent soixante mille euros (EUR 1.360.000) est alloué au capital social, un montant de cent trente-six mille euros (EUR 136,000) est alloué au compte de la réserve légale et quatre cent trente-quatre millions six cent quatre mille euros (EUR 434.604.000) est alloué au compte prime d'émission.

Les six cent quatre-vingt mille (680.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites et libérées par Knightrider S.à r.l. afin que le montant total de quatre cent trente six millions cent mille euros (EUR 436.100.000) soit mis à la disposition de la Société.

Il résulte de l'augmentation du capital social, que l'article 3.1 des statuts est modifié et doit à présent se lire comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à un million six cent soixante-deux mille euros (EUR 1.662.000) divisé en huit cent trente et un mille (831.000) Actions rachetables de deux euros (EUR 2) chacune."

Il résulte de l'augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé par le conseil d'administration de la Société, que l'article 3.2.1 est modifié et se lit à présent comme suit:

" **3.2.1.** Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions six cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 498,647,692) représenté par deux cent quarante-neuf millions trois cent vingt-trois mille huit cent quarante-six (249,323,846) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, soumis à l'ajustement et à l'augmentation automatiques en vertu de la Protection Anti - Dilution des Warrants telle que mentionnée ci-dessous. Le capital autorisé et les actions y relatives (Les "Actions Réservées") sont réservés pour l'émission d'actions lors de l'exercice des Warrants A émis par la Société."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mises à sa charge, en raison du présent acte sont évaluées à EUR 6.500,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. APOSTOL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le vingt-deux février de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010035003/132.

(100033391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 106.311.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Petange le 20 janvier 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société "Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)" en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société "Société de Gestion Internationale S.à r.l." en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:	Monsieur Renato G. Costantini, entrepreneur demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery
Administrateurs:	Monsieur Gérard Zimmermann, employé privé demeurant à L-4953 Hautcharage, 47, cité Bommelscheuer Monsieur Pascal Wagner, comptable adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin
Commissaire aux comptes:	Société de Gestion Internationale S.à R.L. L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin

Pétange, le 20 janvier 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010033932/23.

(100031744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Gafali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 142.231.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GAFALI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033922/15.

(100031866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

G.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 77.746.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

G.D. INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033923/15.

(100031870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Aceryg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Statuts coordonnées déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034005/9.

(100032832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Green Mile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 138.569.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GREEN MILE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033924/15.

(100031872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Javari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 125.503.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JAVARI S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033925/15.

(100031875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Bétons et Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 78.201.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juillet 2009

L'assemblée générale ordinaire de BETONS ET MATERIAUX S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Paul BAATZ, administrateur délégué, né le 26 juin 1976 à Ettelbrück, demeurant à L-7716 Colmarberg, 26 Rue Belle Vue.

- Monsieur Fernand BAATZ, administrateur, né le 3 août 1945 à Goebelsmühle et demeurant au 28, rue Belle-Vue à L-7716 Colmar-Berg.

- Monsieur Lucien BAATZ, administrateur, né le 5 juin 1940 à Hubertushof et demeurant au 26, rue Belle-Vue à L-7716 Colmar-Berg.

Est réélu réviseur d'entreprise pour une durée de 6 ans la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L. avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG, Registre de Commerce B 63706

Itzig, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010033959/23.

(100031297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Kariba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 122.204.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KARIBA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033926/15.

(100031876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dual Return Fund (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.224.

Hiermit teilen wir mit, dass mit Wirkung zum 21. Oktober 2009

Herr

Ulrich Lichtenberg, geschäftsansässig in der Schweiz,

CH-8022 Zürich, Bahnhofstraße 24

das Verwaltungsratsmandat der Gesellschaft niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach.

Für die DUAL RETURN FUND (SICAV)

Roman Mertes

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010033931/17.

(100031764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.502.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt L100030569 du 2 mars 2010 des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} mars 2010, dont il résulte un changement de gérants dans la Société, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente: M. Dieter Jong est né le 17 mars 1983 et non pas le 4 janvier 1983.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010034105/20.

(100032584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cogilux S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 104.387.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COGILUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033928/15.

(100031858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Depalom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 132.178.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DEPALOM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033929/15.

(100031862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 74.992.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15.01.2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Dr. Josef Zellner, président

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Thorsten Schwarting, vice président

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Jan Ebberg

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Hartwig Springenschmid

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Niki Ga-Yu Bat,

(résidant professionnellement à D-80687 München, Landsberger Strasse 300)

Réviseur d'Entreprises

KPMG Audit S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010033930/25.

(100031849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Africell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 134.142.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 13 janvier 2010.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Ziad DALLOUL, administrateur de la Société, né le 23 juin 1965 à Moalak (Liban), demeurant Achrafieh, Paragon Building, RL-1165070 Beyrouth, en qualité de président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033934/13.

(100031643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Africell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.142.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 20 janvier 2010

1. Ayant pris acte du fait que Madame Samia RABIA et Monsieur François BROUXEL, les deux demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ne souhaitent pas que leur mandat d'administrateur soit reconduit, l'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs:

- Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, née le 27 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg

- Monsieur Olivier FERRER, expert-comptable, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

2. Monsieur Ziad DALLOUL, demeurant Achrafief, Paragon Building, RL - 1165070 Beyrouth, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

3 Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social 7 Parc d'activité Sydrall, à L-5365 Munsbach est reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033933/25.

(100031645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

—
Résolutions de l'Associé Unique en date du 11 février 2010

A été révoqué de sa fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Roger Ehrler, 7, Passage Gelle Klack, L-1247 Luxembourg

A été nommé administrateur de la Société:

- Monsieur Dominique Balcaen, 6, Avenue du Grand Air, B-7333 Tertre, Belgique Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Dominique Balcaen

Administrateur

Référence de publication: 2010033936/15.

(100031538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Aerorail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.116.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2009

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 04 septembre 1971 à Uccie (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Vincenzo-Jose CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

AERORAIL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010033952/14.

(100031492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Lombardini International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.586.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 février 2010

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur LOMBARDINI Romolo et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

DE BERNARDI Angelo

Administrateur

Référence de publication: 2010033938/17.

(100031502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

EnCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.840.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 15 février 2010

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 15 février 2010, les parts de la Société ont été transférées comme suit:

Glemarco Limited, ayant son siège social au 48 Thermistokli Dervi, 1066 Nicosie, Chypre, a transféré 100 parts sociales de 125 EUR détenues dans la Société à Projekt Echo - 68 sp. z.o.o. ayant pour siège social le 36 Solidarnosci Ave, 25-323 Kielce, Pologne.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010033940/17.

(100031446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

2E TV GROUP S.A., Education-Entertainment TV Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.661.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- la société "TV Factory S.A.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, ici représentée par Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 février 2010.

- Monsieur Adolphe CONGI, demeurant à chemin du moulin, F-54150 Lixières.

- la société "Alchemy S.A.S", une société de droit français, ayant son siège social au 11, rue La Fayette, 75009 Paris, ici représentée par Maître Cécile HESTIN, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée en date d 15 février 2010.

- Monsieur Henri SEGUIN, demeurant au 19, Avenue Ste-Foy, F-92200 Neuilly Sur Seine, ici représentée par Maître Cécile HESTIN, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 10 février 2010.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Education-Entertainment TV Group S.A.", en abrégé "2E TV GROUP S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'exploitation des sciences de la communication, télévision, production audiovisuelle ainsi qu'une prise de participations dans des sociétés indigènes et étrangères de ce genre.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière de valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession ou échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ses brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (99.975.- EUR), représenté par trois mille deux cent vingt-cinq (3.225) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR).

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 22 février 2015, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyens de réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "loi de 1915").

Art. 7. Administration. La Société est administrée par un conseil composé de 3 (trois) membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil, Signatures autorisées. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir toutes les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi de 1915 ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion

journalière ainsi que la présentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la Société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite opération est délivrée soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire soit détenteur de l'autorisation de faire le commerce.

Art. 9. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième vendredi du mois de mai à 11h00 au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si le jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi de 1915.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. Elle décide l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Acomptes sur dividende. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'assemblée générale statue sur l'affectation du bénéfice net annuel et décide seule de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime opportun eu égard à l'objet et à la politique de la Société.

Le conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 14. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommé(s) par l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

Art. 15. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 16. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 27 mai 2011.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites par:

- "TV Factory S.A.", prénommée, huit cent neuf actions	809
- Monsieur Adolphe Congi, prénommé, cent trente-huit actions	138
- "Alchimy S.A.S", prénommée, Quatorze actions	14
- Monsieur Henri Seguin, prénommé, Trente-neuf actions	39
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), le nombre des administrateurs délégués à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Adolphe CONGI, administrateur de sociétés, demeurant au Chemin du Moulins, F-54150 Lixières;
- Madame Françoise COUASSE, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue d'Arthelon, F-92190 Meudon;
- Monsieur Christophe COUASSE, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue d'Arthelon, F-92190 Meudon.

Monsieur Christophe COUASSE, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

3. Monsieur Adolphe CONGI, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la Société.

4. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- la société anonyme "SOROBAN S.A", avec siège social au 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150 690.

5. La durée des mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

6. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HESTIN, A. CONGI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2010. Relation: EAC/2010/2192. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010035385/170.

(100034101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

AI IRELAND No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033965/10.

(100032560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Brainstorm, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R.C.S. Luxembourg B 103.111.

—
Extrait de l'AGO du 02/06/2009

Quatrième résolution:

L'AG prend acte de la démission de M. Omer Collard de sa fonction de Commissaire aux Comptes et nomme à sa place M. Bernard Dereine demeurant rue Vivier Hanquet 22 à B-1390 Grez-Doiceau et ce jusqu'à l'approbation du bilan relatif à l'année 2011,

Wiltz, le 02/06/2009.

Le président / scrutateur / La secrétaire

Référence de publication: 2010033960/14.

(100031326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Cool Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.942.

—
L'adresse professionnelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: c/o Titan Consulting Sàrl, Boulevard Emile Jaques Dalcroze, 2, CH-1204 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033962/11.

(100031902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 127.520.

—
*Extrait des décisions prises
par l'associé unique en date du 8 février 2010*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants de catégorie A a été diminué de 2 (deux) à 1 (un).
3. M. Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre de gérants de catégorie B a été augmenté de 1(un) à 2 (deux).

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JALINON INVESTMENTS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010034116/19.

(100032383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

3TS CEE Fund SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 148.585.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033966/11.

(100032185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.429.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033967/10.

(100032317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

A.A.A. Taxi Martins Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 147.056.

*Extrait des résolutions
de l'AGE du 26 février 2010*

L'an deux mille dix, le 26 février.

A comparu:

1) Madame Analidia Maria PEREIRA, demeurant à L-3414 Dudelange, 2A, rue Bannent.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «A.A.A. TAXI MARTINS S.à r.l.», avec siège social à L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 25 février 2010, que Monsieur Marco José VIAMONTE ANDREZO, demeurant à L-3505 Dudelange, 30A, rue Dominique Lang, a cédé

100 parts sociales sur les 100 parts qu'il détenait dans la société A.A.A. TAXI MARTINS SARL à Madame Analidia Maria PEREIRA, demeurant à L-3414 Dudelange, 2A, rue Bannent.

Par conséquent, à compter du 25 février 2010, la répartition du capital social de A.A.A.TAXI MARTINS SARL est comme suit:

PEREIRA Analidia Maria, prénommée 100 parts sociales

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Marco José VIAMONTE ANDREZO de son poste de gérant administratif et de Monsieur Luis Manuel VIEIRA DE MATOS de son poste de gérant technique.

Troisième résolution

Madame Analidia Maria PEREIRA, prénommée, est nommée gérante administrative et Madame Véronique SCHNEIDER, demeurant à F-57710 Aumetz, 2, route d'Audun le Tiche, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Fait à Dudelange, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme
PEREIRA Analidia Maria

Référence de publication: 2010034425/33.

(100032160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Marani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033987/10.

(100032144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

SMSC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.648.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Standard Microsystems Corporation (Asia), a company incorporated under the laws of Delaware, (USA), having its registered office at 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (USA) (the "Sole Shareholder"), represented by Ms. Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of SMSC Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a notarial deed on January 8, 2010.

II.- That all the 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of article 3 of the articles of association of the Company regarding the corporate object of the Company;
3. Conversion and exchange of the current 125 (one hundred twenty-five) shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
4. Approval of the amendment of article 12, paragraph 6, of the articles of association of the Company regarding the signature powers of the managers of the Company;
5. Approval of the amendment of article 17 and article 18, paragraph 1, line 1, of the articles of association of the Company regarding the financial year of the Company
6. Approval of the subsequent complete restatement of the articles of association of the Company;
7. Acknowledgment of the resignation of Mr. Brian McMahon as manager of the Company and granting of discharge;
8. Appointment of Mr. Heiko Brehm and Mr. Kris Sennesael as new managers of the Company;
9. Appointment of KPMG S.a r.l. as the statutory auditor of the Company; and
10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend the corporate object of the Company in order to expressly allow the Company to perform intellectual properties activities and to consequently amend article 3 of the Articles, which shall now be read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and

raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them. In addition the Company may hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, throughout the world, all or part of intellectual property rights, whether existing under intellectual property, unfair competition, or trade secret laws or under statute or at common law or equity, including but not limited to copyrights, authors rights, trade secret, trademarks, patents, inventions, process, formula, design rights, utility models, know-how, logos and trade dress, look and feel, moral rights, mask works, and any other intellectual property and properties rights (including but not limited to rights in databases, marketing strategies and marketing surveys), it holds to any third party, any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, for such consideration as the Company may think fit, and/or grant any security interest over these rights. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Third resolution:

It is resolved to convert and exchange all of the current 125 (one hundred twenty-five) shares in the share capital of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) so that the share capital of the Company, in its article 8, paragraph 1, shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each".

Fourth resolution:

It is resolved to amend the signature powers of the managers of the Company and to consequently amend article 12, paragraph 6, of the Articles, which shall now be read as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any one of the managers of the Company for all operations not exceeding the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro) and by the joint signature of two managers of the Company for all operations exceeding the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro)".

Fifth resolution:

It is resolved to amend the financial year of the Company and to consequently amend article 17 and article 18, paragraph 1, line 1, of the Articles, which shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 March and closes on 28 February and/or on 29 February on leap year."

Exceptionally, the first financial year shall begin on 8 January 2010 and end on 28 February 2011.

" **Art. 18.** Each year, as of 28 February and/or on 29 February on leap year, [...]"

Sixth resolution:

As a consequence to the above resolutions, it is resolved to restate completely the articles of association of the Company in the form produced hereafter:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "SMSC Holdings S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them. In addition the Company may hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, throughout the world, all or part of intellectual property rights, whether existing under intellectual property,

unfair competition, or trade secret laws or under statute or at common law or equity, including but not limited to copyrights, authors rights, trade secret, trademarks, patents, inventions, process, formula, design rights, utility models, know-how, logos and trade dress, look and feel, moral rights, mask works, and any other intellectual property and properties rights (including but not limited to rights in databases, marketing strategies and marketing surveys), it holds to any third party, any holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, for such consideration as the Company may think fit, and/or grant any security interest over these rights. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Article 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any one of the managers of the Company for all operations not exceeding the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro) and by the joint signature of two managers of the Company for all operations exceeding the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted at the majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 March and closes on 28 February and/or on 29 February on leap year.

Art. 18. Each year, as of 28 February and/or on 29 February on leap year, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate."

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution:

It is resolved to acknowledge with immediate effect the resignation of Mr. Brian McMahon from his current position as manager of the Company and to grant him discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of the Company until the date hereof.

Eighth resolution:

It is hereby resolved to appoint the following persons as new managers of the Company for an indeterminate duration:

- Mr. Heiko Brehm, managing director, with professional address at Bannwaldallee 48; Karlsruhe, GM 76185, Germany, and born on 2 July 1970 in Hamburg, Germany; and

- Mr. Kris Sennesael, chief financial officer, with professional address at 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (USA), and born on 27 December 1968 in Lokeren, Belgium.

The above newly appointed managers have accepted by written in letters of acceptance, their position and assumed the obligation to faithfully and properly carry out their duties.

Consequently to the resolutions seventh and eighth, the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Mr. Andreas Demmel, manager;
- Mr. Heiko Brehm, manager; and
- Mr. Kris Sennesael, manager.

As stated under article 12 of the Articles, the Company is bound by the individual signature of any one of the managers of the Company for all operations not exceeding the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro) and by the joint signature of two managers of the Company for all operations exceeding the amount of EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

Ninth resolution:

It is hereby resolved to appoint KPMG, société à responsabilité limitée, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 103065), as statutory auditor of the Company for a period expiring on the date of the next annual general meeting of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Standard Microsystems Corporation (Asia), une société existante sous les lois du droit du Delaware, (USA), ayant son siège social au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (USA) ("Associé Unique"), représenté par Mme Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

La partie comparante, représentée tel que mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de, SMSC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 8 janvier 2010.

II.- Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société;
3. Conversion et échange des 125 (cent-vingt-cinq) parts sociales actuelles dans le capital social de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune en 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
4. Approbation de la modification de l'article 12, paragraphe 6, des statuts de la Société concernant les pouvoirs de signature des gérants de la Société;
5. Approbation de la modification de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, ligne 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société;
6. Approbation subséquente de la refonte des statuts de la Société;
7. Reconnaissance de la démission de Mr. Brian McMahon en tant que gérants de la Société et décharge;
8. Nomination de Mr. Heiko Brehm et Mr. Kris Sennesael en tant nouveaux gérants de la Société;
9. Nomination de KPMG S.à r.l. en tant que commissaire de la Société.
- 10.

Après que l'actionnaire unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'actionnaire unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'actionnaire unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère

avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société afin de permettre à la Société d'exercer des activités relatives au droit de la propriété intellectuelle et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts, lequel se lira désormais comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée. De plus, la Société peut détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, certifier et/ou sous-traiter, à travers le monde, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle, existants ou non sous des droits de propriété intellectuels, de concurrence déloyale ou de secret d'affaires ou de par la loi, ou du droit commun ou de l'équité, y compris mais non limité au droit d'auteur, au secret commerciaux, aux marques déposées, aux brevets, aux inventions, à l'industrie, aux formules, aux droit de création et de conception artistique, aux savoir-faire, aux logos, aux habillages de marques, aux droits moraux, aux dessins et modèles, et tout autre propriété intellectuelle et droit de propriété (y compris mais non limité aux droit sur le bases de données, aux stratégies de marketing et aux études marketing) que la Société détient de part un tiers, une société holding, une filiale ou tout autre filiale du groupe ou tout autre société en relation avec la Société pour le prix que la société jurera adapté et/ou d'octroyer des garanties sur de tels droits. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir et d'échanger toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales actuelles dans le capital social de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune en 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune de sorte que le capital social de la Société, en son article 8, paragraphe 1, se lira désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier les pouvoirs de signature des gérants de la Société et de modifier en conséquence l'article 12, paragraphe 6, des Statuts, lequel se lira désormais comme suit:

"La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un de ses gérants pour toutes opérations n'excédant pas le montant de 500,000 EUR (cinq cent mille euro) et par la signature conjointe de deux de ses gérants pour toutes opérations excédant le montant de 500,000 EUR (cinq cent mille euro)."

Cinquième résolution:

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société et de modifier en conséquence l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1, ligne 1, des Statuts, lesquels se liront désormais comme suit:

" **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mars et se termine le 28 février et/ou le 29 février en cas d'année bissextile."

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le 8 janvier 2010 et terminera le 28 février 2011

" **Art. 18.** Chaque année, au 28 février et/ou au 29 février en cas d'année bissextile [...]"

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions ci-dessus, il est décidé de la refonte complète des Statuts de la Société telle que suit:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915

sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est "SMSC Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée. De plus, la Société peut détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, certifier et/ou sous-traiter, à travers le monde, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle, existants ou non sous des droits de propriété intellectuels, de concurrence déloyale ou de secret d'affaires ou de par la loi, ou du droit commun ou de l'équité, y compris mais non limité au droit d'auteur, au secret commerciaux, aux marques déposées, aux brevets, aux inventions, à l'industrie, aux formules, aux droit de création et de conception artistique, aux savoir-faire, aux logos, aux habillages de marques, aux droits moraux, aux dessins et modèles, et tout autre propriété intellectuelle et droit de propriété (y compris mais non limité aux droit sur le bases de données, aux stratégies de marketing et aux études marketing) que la Société détient de part un tiers, une société holding, une filiale ou tout autre filiale du groupe ou tout autre société en relation avec la Société pour le prix que la société jurera adapté et/ou d'octroyer des garanties sur de tels droits. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un de ses gérants pour toutes opérations n'excédant pas le montant de 500,000 EUR (cinq cent mille euro) et par la signature conjointe de deux de ses gérants pour toutes opérations excédant le montant de 500,000 EUR (cinq cent mille euro).

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas / ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son /leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son /leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télécopie, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télécopie, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télécopie, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télécopie, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mars et se termine le 28 février et/ou le 29 février en cas d'année bissextile.

Art. 18. Chaque année, au 28 février et/ou au 29 février en cas d'année bissextile, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Septième résolution:

Il est décidé de reconnaître la démission de Mr. Brian McMahon avec effet immédiat de son poste actuel de gérant de la Société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat du jour de sa nomination en tant que gérant de la Société jusqu'au jour du présent acte.

Huitième résolution:

Il est décidé de nommer les personnes suivantes au poste de nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mr. Heiko Brehm, Managing Director, résidant professionnellement au Bannwaldallee 48, Karlsruhe, GM 76185, Allemagne, et né le 2 juillet 1970 à Hambourg, Allemagne; et
- Mr. Kris Sennesael, Chief financial officer, résidant professionnellement au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (USA), et né le 27 décembre 1968 à Lokeren, Belgique.

Les gérants nouvellement nommés ci-dessus ont accepté leur nomination en tant que nouveaux gérants de la Société par la signature d'une lettre d'acceptation, d'assumer pleinement et de mener à bien leurs obligations.

En conséquence des résolutions sept et huit ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé tel que suit:

- Mr. Andreas Demmel, gérant;
- Mr. Heiko Brehm, gérant; et
- Mr. Kris Sennesael, gérant.

Tel qu'en dispose l'article 12 des Statuts, La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un de ses gérants pour toutes opérations n'excédant pas le montant de 500,000 EUR (cinq cent mille euro) et par la signature conjointe de deux de ses gérants pour toutes opérations excédant le montant de 500,000 EUR (cinq cent mille euro).

Neuvième résolution:

Il est décidé de nommer KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son adresse au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 103065), en tant que commissaire de la Société pour une période prenant fin en date de la prochaine assemblée annuelle des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3822. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010035317/701.

(100034096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Carma Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.579.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme CARMA LUX S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de

Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 7 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société anonyme
Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010034507/14.

(100032308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.477.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2009

Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société EDIFAC S.A., de Madame Claudine BOULAIN et de Madame Sandrine ANTONELLI sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L. (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sarl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme
IMMO SPACE S.A.
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010034159/23.

(100032462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Kantrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.
R.C.S. Luxembourg B 72.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033990/10.

(100032856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Inventive Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 147.091.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033991/11.

(100032136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

House Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 91.821.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033992/10.

(100032343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.527.944,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.390.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033993/11.

(100032631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010033994/10.

(100032871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Springboks Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 2 mars 2010:

1. John Kleynhans a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 12 février 2010.
2. Nadège Brossard, avec adresse professionnelle au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 12 février 2010 pour une durée illimitée.
3. Christian Tailleur, gérant, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} janvier 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Berkeley International Holdings S.A., associé unique, a changé son adresse professionnelle avec effet au 12 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 15-17, Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
5. Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2010

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034494/23.

(100032494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.
